

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Exonération de la redevance
d'occupation du domaine
public pur les commerces
sédentaires pour l'année
2021 en raison du contexte
sanitaire du Covid

Date de convocation
12 novembre 2021

Date d'affichage
26 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	27
Exprimés :	27

Le vingt novembre deux mil vingt un à neuf heures et trente minutes
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : ATES David, DONJON Jacky, GACHET Jacky, VERNEY Pierre, ESCOFFIER ATES Emmanuelle, GUILLAUME Olivier, ALVES DIAS Morgane, DEBAUGE Jean-Marc, GAZZA Mathilde, DUTHEIL Christophe, PIBOULEU Carine, MONTEL Thierry, CORTES ROUX-LATOUR Véronique, BORDIER Céline, YSARD JACOB Florence, FUENTES Lionel, GLAREY Gilles, SCHOERLIN Christophe, LEPRUN Véronique, GONTARD Annie, FIELBARD Virgile, GARCIA Fabien, LAINÉ Delphine

Procurations : REBATEL Nathalie à JACOB YSARD Florence, COMMUNAL Sarah à GAZZA Mathilde, BENGRIBA Jean-Claude à FIELBARD Virgile, BONNOT Laurent à LAINÉ Delphine

Absents exonérés : VANACKERE Elodie, Guillaume FOUCHER

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur l'Adjoint au Maire expose

Face à la crise sanitaire due à la pandémie de Covid, le gouvernement a pris différentes mesures en 2021 visant à restreindre l'activité commerciale afin de limiter la propagation du virus.

À ce titre, les activités commerciales habituellement réalisées sur le domaine public et facturées par la Commune au titre de son pouvoir de police de circulation ont été interdites ou rendues impossibles par les mesures annoncées (interdiction d'exercer, couvre-feu, confinement...).

Comme annoncé à l'occasion du Conseil municipal du 29 mai 2021, il est proposé d'exonérer totalement les commerçants sédentaires de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021. 21 commerçants sont concernés par cette exonération.

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2019 fixant les tarifs de redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'exonérer des redevances d'occupation du domaine public les commerces sédentaires pour l'année 2021.



Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	27

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

